



Commune de Châteauneuf-en-Thymerais

AVIS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 30 mai 2018 n° 2018/25, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS (28170) a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines délimitées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2018 délibération n° 2018/24. Le Droit de Préemption Urbain est en vigueur au 6 juin 2018